


LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 9 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-20
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable de Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par ailleurs de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
M. M. Guillaume VALADE, Directeur et **Mme Laurence THEILLAUMAS**, Directrice
N° 28068
ARRÊTÉ
Délégation est donnée sous la signature et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-1 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par ailleurs de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, pour la signature des documents suivants :
- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout document relatif à l'emploi et la sélection des candidatures des marchés du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOCEI, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre jusqu'à 40 000 € HT de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOCEI, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre jusqu'à 40 000 € HT de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Ordres de mission (et tous les documents y rapportant) concernant les agents du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Documents mensuels et décennaux relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat et à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet NPNRU

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 **28068.pdf**
(.pdf, 161,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**